



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Cerises confites ou au sirop

Question orale n° 84

### Texte de la question

M. Yves Rousset-Rouard appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation particulièrement préoccupante de l'industrie du bigarreau. Concentrée dans les départements du Vaucluse, du Gard et de l'Herault et employant 8 000 agriculteurs et 2 700 salariés, ce secteur se trouve confronté à une crise sans précédent dont les causes principales résident dans trois années de mauvaises récoltes, les désordres monétaires en Italie et au Royaume-Uni et les décisions communautaires d'ouverture aux produits originaires d'Europe centrale et d'Europe orientale et de Turquie. C'est ainsi que les exportations de cerises confites ont regagné de 27 p. 100 entre 1989 et 1992 et que les ventes de cerises au sirop sur le marché français ont baissé de 20 p. 100 sur la même période. Cette situation exceptionnelle menace gravement la pérennité de ce secteur, tant au niveau des exploitations agricoles que des implantations industrielles. À la veille de la récolte, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend prendre, - notamment en matière d'aide exceptionnelle à la production - afin d'éviter que ce secteur ne soit irréremédiablement sinistré.

### Données clés

**Auteur :** [M. Rousset-Rouard Yves](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 84

**Rubrique :** Agro-alimentaire

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 mai 1993, page 664

**Réponse publiée le :** 28 mai 1993, page 759

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 mai 1993